

France, disait la spirituelle Mère Saint-Bruno : il a fait beaucoup de bien et beaucoup de mal ! »

La conduite de M. Pousset envers la Servante de Dieu et, après la mort de celle-ci, envers Mère Saint-André, ne peut s'expliquer chez une personne normale. Les spécialistes qui ont étudié ce cas pensent qu'il souffrait de quelque trouble mental.

XXVIII (*intr.*), 366.

II. DES VERTUS DE LA SERVANTE DE DIEU

1. *Des vertus de la Servante de Dieu en général.*

Au cours de toute sa vie, Mère Saint-Ignace pratique toutes les vertus. Témoin oculaire, Mère Saint-Pothin, alors qu'elle était supérieure générale, écrit ceci à son sujet : « Qu'on se souvienne des vertus héroïques de notre Mère Fondatrice, surtout de sa grande humilité, de sa sublime charité pour Dieu et pour les âmes [...]. Elle nous a laissé le souvenir vivant de toutes les vertus religieuses. »

XXVI 3 b, 499.

Dans une des premières biographies, il est dit, en se référant aux premières années qui ont suivi la Révolution : « [...] ainsi la vit-on, aussitôt que l'ordre et la liberté religieuse furent rétablis en France, s'adonner tout entière à la piété et aux oeuvres de zèle. Faire du bien, aux pauvres surtout, était devenu un besoin. L'impulsion de la grâce se faisait vivement sentir à M^{lle} Thévenet ; elle voulait y répondre pleinement. »

XXVI 4, 502.

Le même biographe ajoute : Le Père Coindre « admira secrètement cette énergie de caractère, cette grandeur d'âme, ce tact parfait, cette droiture dans les vues, cette mâle fermeté, cette foi vive, cette générosité qui ne calcule pas avec le sacrifice ; en un mot, cet ensemble de dons que le Ciel se plaît à répandre ordinairement sur ceux qu'il destine à fonder une grande famille religieuse ».

XXVI 4, 502-503.

À première vue, la Servante de Dieu ne semble pas avoir fait des choses extraordinaires. Sa vie spirituelle se distingue

XXII (*intr.*), 448.

par sa simplicité, de sorte que ses vertus semblent accessibles à tous.

Dans son *Essai sur l'Histoire de la Congrégation*, Mère Saint-Dosithée écrit : « M^{lle} Thévenet était très pieuse et pleine de zèle pour le salut des âmes ; elle aimait surtout les pauvres. [...] Le Seigneur se hâta de l'appeler à lui pour la récompenser de ses hautes vertus et des souffrances qu'elle avait endurées dans son service. [...] Notre Mère Fondatrice, de son côté, se présente à nous comme un exemple de ce que peut, pour Dieu, une âme qu'il a appelée à se consacrer à son service en ce monde et qui a fidèlement commencé par établir, dans son âme même, le fondement de l'oeuvre qui lui était imposée. Pendant les quelques années de sa vie religieuse, elle fut un modèle de régularité, de fidélité aux obligations auxquelles elle s'était engagée par ses vœux et par les Règles. »

La charité, dans sa double expression, envers Dieu et envers les autres, inspire toutes les actions de la Servante de Dieu ;

elle possède les vertus de prudence et de force à un degré non commun comme il est prouvé par le jugement unanime des témoins, tellement ces dons semblent lui avoir été donnés par la nature ;

elle cultive l'humilité d'une façon spéciale, prenant pour elle la règle : « Aimer à être ignorée et à être comptée pour rien », et elle recommande constamment la même maxime aux autres par la parole et par l'exemple.

Les traits marquant sa spiritualité sont : la dévotion au Coeur de Jésus, à la Vierge Marie, à saint Ignace (elle prit son nom en religion et le choisit comme patron spécial et comme modèle pour sa Congrégation) et à saint Louis de Gonzague (patron de la jeunesse chrétienne, à laquelle elle s'est consacrée elle-même d'une manière spéciale).

XXVI 5, 509-511.

XXV 2, 484-490.

XXVI 3 a, 498; 3 b, 499.

IV 1 7, 76; XXV 2, 486.

IV 1, 54-82.

2. De la foi de la Servante de Dieu.

La foi de la Servante de Dieu se manifeste dans toutes ses actions et pendant toute sa vie. « Jamais sa foi en la divine Providence ne fut ébranlée. »

Née de parents chrétiens pratiquant la vertu, elle est éduquée dans une ambiance où les lois de Dieu et de l'Église sont fidèlement observées.

Jamais elle n'a douté de quelque vérité de foi, mais elle adhère si fermement à l'Église catholique que dans les règles de l'*Association*, il est indiqué « de se tenir fortement attachée à l'Église romaine et de mourir plutôt que d'en abandonner la foi » ; (tit. 1, 2) ; « de faire toutes ses actions dans la vue de plaire à Dieu et par un principe de foi » (tit. 2, 1).

S'appuyant sur sa foi en Dieu, Claudine peut supporter les terribles événements au temps de la « Terreur » dont elle fut témoin et participante. En franchissant toutes ces calamités, sa foi grandit de telle sorte que, méprisant les fastes du monde, elle est consumée du désir de se donner entièrement à Dieu et de travailler au salut des âmes.

« Pour Claudine Thévenet, la plus grande infortune était de vivre et de mourir sans connaître Dieu. Le sort de ces milliers de pauvres petites créatures, déshéritées des biens de ce monde, qui devaient grandir, peut-être sans jamais entendre prononcer le nom du bon Dieu la faisait frémir. »

Les principes de la foi la dirigent toujours dans ses bonnes oeuvres : quand elle aide les pauvres et leur donne une éducation chrétienne, quand elle gouverne et organise l'*Association*, quand elle observe les Règles qui appellent à une haute perfection chrétienne, quand elle accepte la tâche de présidente ;

enfin, quand elle considère le directeur comme celui « que Dieu nous a donné pour former, conduire et diriger [...] ».

Les pratiques que, comme présidente, elle prescrit à ses associées en raison de sa charge et les exhortations qu'elle leur

XXIII § 29, 477.

I (intr.), 3-8; XXVI 10, 518; XXVII, 532-533.

I (intr.), 5; IV 1, § 1, 2, 55; § 2, 1, 55.

II (intr.), 10-12; XXVII, 533-539.

XXVII, 540.

XXVI 4, 502-503.

IV 2, § 20 d, 113.

IV 2, § 9 d, 98; § 10 d, 100; § 37 c, 134; § 38

adresse révèlent une foi vivante : prier pour le Saint Père, pour les besoins de l'Église, pour les missions, pour la conversion des pécheurs et des hérétiques ; vivre en esprit de foi, renouveler la pratique de la présence de Dieu, se soumettre à la volonté de Dieu, etc.

Quand le Père Coindre la présente comme future fondatrice et supérieure de la Congrégation naissante, elle accepte le poste, mais seulement en esprit de foi : « Le Ciel vous a choisie, répondez à son appel. »

Le but qu'elle veut atteindre est de l'ordre de la foi : « Former des âmes pour le ciel par une éducation vraiment chrétienne, tel est le but qu'on devra s'efforcer de poursuivre désormais.

Ses dévotions particulières envers le Sacré-Coeur de Jésus, l'Esprit Saint, la bienheureuse Vierge, saint Ignace de Loyola, saint Louis de Gonzague démontrent aussi la solidité de sa foi.

Sa dévotion envers la Vierge Marie se manifeste de façon spéciale ; il semble que Dieu veut récompenser le filial amour de la Servante de Dieu quand, subitement, il guérit l'une des orphelines au sanctuaire de *Fourvière*.

Quand, en 1834, les autorités civiles proposent de fortifier la colline de *Fourvière*, la Servante de Dieu est anxieuse, non pas tant à cause du danger d'être expropriée que des dommages qu'une telle mesure pourrait causer au culte de la Vierge Marie en ce lieu qui lui est spécialement dédié.

Ses lettres sont pleines d'esprit de foi et d'un tendre amour pour la Bienheureuse Vierge.

Pour le culte de Dieu, sa foi la pousse à essayer d'obtenir ce qu'il y a de plus précieux et de moins indigne (vases sacrés, ornements et autres). « À défaut d'objets précieux et de grand prix, elle veillait à ce que tout fût tenu avec une exquise propreté. Elle jouissait quand elle pouvait procurer un bel ornement, de riches vases, etc. »

c, 134; § 40 d, 136; § 41 g, 139; § 43 d, 140; § 45 c, 142; § 47 b, 142; § 49 g, 147; § 52 d, 148; § 67 b, 161; § 72 c, 163; § 73 c, 163; etc.

XXVII, 545; XXVI 4, 503.

XXVII, 545.

IV 1, 54, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 76, 77, 82; XXVII, 550.

XXVII, 577.

XVII, 2 d, 343-344; 3 d, 351; 5 a, 358; b, 359; XVII 4 a, 354; b, 355.

XXVII, 635.

Les difficultés et les souffrances qu'elle rencontre au cours de sa vie, elle les surmonte par sa foi en Dieu. « Le bon Dieu m'envoie bien des croix cette année et m'éprouve par bien des sacrifices ; heureuse si j'en profitais pour expier mes péchés et me sanctifier. »

Elle laisse un éloquent témoignage de sa foi lors de sa dernière maladie et de sa pieuse mort. Ses derniers mots : « Que le bon Dieu est bon ! » prouvent de façon non équivoque que la foi de la Servante de Dieu était comme innée.

3. *De l'espérance de la Servante de Dieu.*

La vie de la Servante de Dieu est toujours illuminée par une foi sincère et raffermie par une ferme espérance ; elle s'abandonne entièrement à la divine Providence en dépit de nombreuses difficultés suffisamment graves pour enlever une telle espérance.

La *Providence* de Saint-Bruno est entièrement fondée sur sa confiance en Dieu. Elle n'avait que 15 francs en réserve. « Et le bon Dieu se plaisait à justifier cet abandon aux soins de sa Providence. Les aumônes arrivaient à point nommé comme mesurées par la main d'un père ! »

Il en est de même aux *Pierres-Plantées*, oeuvre « bâtie sur le rien, sur la pauvreté » ; mais la Servante de Dieu espère fermement que Dieu accordera le nécessaire à cette oeuvre commencée pour sa gloire.

Quand elle accepte la charge de Fondatrice d'une nouvelle famille religieuse, elle se fortifie pour cette tâche difficile dans sa confiance en Dieu et s'élève au-dessus de la peine qu'elle sait que sa mère éprouverait à la séparation d'avec sa fille, et « [...] outre ces réclamations puissantes sur le coeur d'une fille, les plaisanteries plus ou moins piquantes abondaient au coin du foyer. [...] on a dû se moquer souvent de cette petite M^{lle} Thévenet qui voulait se faire fondatrice d'ordre. Cela a dû être le thème préféré des belles langues du quartier. »

XXVII 1, 336.

XXIII § 29, 477-478;
XXVI 4, 507; XXVII,
621-623.

XXIII § 29, 477; 10, 464;
XXVI 3 a, 498; 4,
503-504, 507; 10, 520;
XXVII, 550, 556-557,
597, 616, 619, 622-
623; XXIX 1, 740-
741.

IV 2, § 28 c, 121; XXIII
§ 2, 460; XXVII, 542-
543.

VI (*intr.*), 183-185; XXIII
§ 3, 460-461; XXV 2,
487-488; XXVI § 4,
503-504; XXVII, 545.

XXVII, 548.

XXV 2, 487.

Quand ce fut le temps, « Il me semblait, disait-elle, m'être engagée dans une entreprise folle et présomptueuse, qui n'avait nulle garantie de succès, mais qui, au contraire, à tout considérer, devait aboutir à néant. »

XXVII, 549.

La Servante de Dieu révèle ses craintes à ses premières associées, « surtout pour déjouer les ruses du malin esprit en se moquant de lui et en s'appuyant sur la parole de celui qui a dit : "Cherchez d'abord le royaume des cieux et le reste vous sera donné par surcroît" ».

XXVII, 549.

En grandes difficultés financières au moment où il est nécessaire de faire de nouvelles dépenses pour des fondations et des constructions à Lyon et à Belleville, elle est privée de la coopération de Catherine Laporte sur laquelle elle avait beaucoup compté.

IX 2, 221-225; XXVII, 556-557.

« Ce fut alors un moment d'épreuve bien rude et bien pénible pour M^{lle} Thévenet [...]. Mais Dieu, qui l'avait soutenue jusque-là, ne permit pas que le défaut d'un appui humain entrave son oeuvre. » Forte de sa foi et de sa confiance dans la divine bonté, elle n'hésite pas.

XXIII § 10, 464.

Quand les supérieurs ecclésiastiques refusent d'approuver le nouvel institut, on « prit donc patience et, en attendant mieux [...], chacune des associées s'appliqua et s'exerça aux vertus religieuses [...] ».

XXIII § 6, 462-463; XXVII, 557-558.

Au moment où des difficultés de logement et de ressources semblent suggérer de restreindre le nombre des orphelines admises à la *Providence*, quand une nouvelle petite fille lui est présentée, la Servante de Dieu, les larmes aux yeux, répond : « Recueillons-la, Notre-Seigneur y pourvoira. » Deux autres furent également admises le même jour.

XXVII, 576-577.

« Qui donne aux pauvres prête à Dieu. Telle fut en tout temps la devise des premières mères [...]. »

XXVII, 550.

À l'occasion de la grave maladie du Père Coindre et de sa mort, « Mère Saint-Ignace fit redoubler les prières. Elle passa

XXIII § 18, 468-470; XXVII, 585.

les jours suivants, en grande partie, au pied des saints autels près du tabernacle ou dans sa chambre, devant une statue de la Sainte Vierge, qu'on l'a vue si souvent à l'heure des grandes souffrances entourer de ses bras et arroser de ses larmes ! ».

Dans l'année 1828, à Lyon, meurent deux jeunes religieuses sur lesquelles la Servante de Dieu comptait trouver d'excellentes aides pour l'oeuvre naissante. « La perte de ces deux précieux sujets fit une douloureuse plaie au coeur de la Mère Fondatrice. »

XXVII, 588-589.

À cette occasion, elle écrit dans une lettre : « C'est ainsi dans ce triste monde, nous n'y goûtons jamais des plaisirs de longue durée ; ce ne sera que dans l'autre où nous serons tous un jour réunis pour ne plus nous quitter. »

XVII 1, 336.

Pendant la période des mouvements révolutionnaires 1830-1834, la fondation de *Fourvière* est en péril : « Elle priait et mettait sa confiance en Dieu, en Marie, [...] et se tenait fermement unie à la sainte volonté de Dieu. »

XXVII, 590.

« Tout le monde était en prière. Mais la bonne Mère conservait toutes les apparences du calme et soutenait, par sa tranquillité et sa confiance en Dieu, les âmes les plus craintives. »

XXVII, 597.

Les menaces contre l'autonomie de la Congrégation et quelques défections, qui en sont la conséquence, affligent profondément l'âme de la fondatrice :

XVI C 6, 318-319.

« [...] mais supérieure aux événements, sûre que Dieu dirige tout et protège celui qui s'abandonne à lui, elle lui confia sa famille éprouvée et redoubla de sollicitude et de dévouement pour ses chères orphelines. »

XXVII, 616.

En même temps, après la révolution de 1834, il est question d'exproprier des propriétés sur la colline de Fourvière afin d'y élever des fortifications, comme il a déjà été dit plus haut.

XXIII § 26, 475; XXVII, 616-617.

La Servante de Dieu écrit au sujet de ce danger : « Le bon Dieu nous a soutenues pendant ces jours de désolation qui ont

XVII 3 d, 350-352.

été pires que le temps du siège [...]. Nous étions entre deux feux ; mais grâce à Dieu et à la Sainte Vierge, nous avons été préservées de tout malheur et accident. [...] Je ne mets mon espérance qu'en Dieu seul, par l'intercession de Marie Immaculée, qui nous a si bien protégées et défendues des obus et des bombes qu'on lançait contre notre Fourvière [...]. »

« Nous sommes tranquilles dans ce moment ; le nouveau ministre de la Guerre a contremandé la fortification. Nous en rendons grâce à la Sainte Vierge qui n'a pas voulu qu'on fit de sa sainte Montagne une place de guerre. »

La Servante de Dieu disait quelquefois que la confiance en Dieu « consistait en une grande soumission à sa sainte volonté et à accepter avec plaisir tout ce qui lui plaît de nous envoyer ». Elle était toujours guidée par ce principe dans tous les dangers et dans ses infirmités.

Dans les dernières heures de sa vie, son espoir en Dieu est même plus fort qu'auparavant. Confiante dans la bonté de Dieu, elle ne craint pas la mort. Elle confie sa Communauté au bon Pasteur, demande à Dieu le pardon de ses fautes et s'abandonne totalement à sa divine bonté.

4. *De l'amour de la Servante de Dieu pour Dieu.*

Les contemporaines de la Servante de Dieu n'avaient aucun doute sur le fait que la charité était sa vertu principale et qu'elle inspirait toutes ses actions :

« Qu'on se souvienne des vertus héroïques de notre Mère Fondatrice, surtout sa grande humilité, sa sublime charité pour Dieu et pour les âmes. »

« L'impression générale des anciennes Mères est que la charité était sa vertu principale. »

« Pour Claudine Thévenet, la plus grande infortune, c'était de vivre et de mourir sans connaître Dieu. »

XVII 5 a, 358.

IV 2, § 25 b, 118.

XX (intr.), 422-424.
XXVII, 621-623.

XXVI 4, 502-503; 5, § 5,
509-510; 7, § 7, 513.

XXVI 4 b, 499.

XXX 1, 726.

XXVII, 540.

Pauline Jaricot, en admiration, écrit : La Servante de Dieu « brûle d'amour de notre Dieu ».

V 2, 177.

L'amour de Dieu la soutient lors de la mort brutale de ses frères et quand elle assiste à leur exécution. « En ce moment de suprême angoisse, la pensée de Notre-Seigneur expirant en croix avec le mot du pardon sur les lèvres fut pour son cœur broyé une lumière et un soutien. »

XXVII, 538.

L'amour de Dieu la pousse à exercer des œuvres de charité envers le prochain : « Sa passion du bien lui avait fait trouver dans ses malheurs mêmes, comme un aliment nouveau ; et elle se vouait aux œuvres de zèle avec d'autant plus d'ardeur et de générosité que ces œuvres lui paraissaient être ménagées par la bonté divine pour réparer les désastres causés par la Révolution. »

XXVII, 540.

Animée de zèle pour la plus grande gloire de Dieu, elle fonde l'*Association* qui a pour but la sanctification de ses membres par la pratique des vertus chrétiennes et des conseils évangéliques ; elle propose aussi d'exercer des œuvres de charité envers les autres.

IV 1, § 1, 1, 55.

Dans les statuts, elle ajoute : « Chaque associée tâchera de faire toutes ses actions dans la vue de plaire à Dieu et par un principe de foi. »

IV 1, § 2, 1, 55.

De la pureté d'intention, la Servante de Dieu dit : « Si nous voulons éviter de tomber dans les angoisses de ceux qui n'ont pas renoncé entièrement au monde, tâchons de tout faire dans la seule vue de plaire à Dieu. »

IV 2, § 12 b, 102.

La Servante de Dieu déclare que la perfection chrétienne est contenue dans la charité. Elle dit souvent à ses associées : « Nous devons être unies entre nous, unies à ceux qui sont l'objet de notre zèle et unies à Dieu, lien des deux premières unions, qui ne pourrait subsister sans cette troisième [...]. Si nous établissons bien ces trois sortes d'union dans notre cœur, nous assurerons notre salut, nous contribuerons à celui du

IV 2, § 21 e, 114-115.

prochain et nous travaillerons avec succès à l'oeuvre de la gloire de Dieu. »

L'amour de Dieu la soutient quand elle doit quitter sa mère pour fonder une nouvelle congrégation religieuse. « Elle luttait pourtant contre l'extrême rigueur du sacrifice exigé d'elle, mais Dieu l'emporta. »

Avec une admirable et parfaite abnégation, demeurant toujours sereine, elle supporte volontiers, pour l'amour de Dieu, les épreuves et les calamités qui lui arrivent : « Que ceux qui n'ont point de religion sont à plaindre ! Ils n'ont aucune consolation, car il n'y a que Dieu seul qui puisse nous soutenir dans nos peines et nous les faire supporter avec résignation. »

« Le bon Dieu m'envoie bien des croix cette année et m'éprouve par bien des sacrifices ; heureuse si j'en profitais pour expier mes péchés et me sanctifier. »

Par l'influence qu'elle exerce sur les autres, elle les entraîne à l'amour de Dieu et à l'accomplissement de leurs devoirs. Ses paroles, ses oeuvres et son exemple, tout exprime son amour pour Dieu ; et sa pratique constante et généreuse d'oeuvres de miséricorde émane de son amour de Dieu.

Elle aime ses religieuses en Dieu et pour Dieu ; cependant elle est attentive à ne pas les traiter avec une excessive tendresse, parce qu'elle veut que leur coeur soit donné à Dieu seul.

Après une vie totalement consacrée aux oeuvres de charité, à l'heure de la mort, la pureté de son amour de Dieu se manifeste par ces mots prononcés avec l'expression d'une joie surnaturelle : « Que le bon Dieu est bon ! »

a) *De la dévotion spéciale et de l'amour de la Servante de Dieu envers l'humanité de Jésus-Christ, la très sainte Eucharistie et le Sacré-Coeur.*

Le culte amoureux de la Servante de Dieu envers l'humanité

XXVII, 548.

XXIII § 10, 464; XXVI 1, 494; 2, 495-496; 3 a, 498; b, 499; 4, 502, 504, 506, 507; XXVII 5 b, 359.

XVII 1, 336.

XXVI 2, 496; 4, 502.
XXIX 2, 706; 6, 710-711.

XXVI 4, 504-505; XXX 1 2, 728.

XX (intr.), 423-424;
XXIII § 29, 478;
XXIV 4, 507; XXVII, 623-624.

de Jésus-Christ était centré particulièrement sur le mystère du Christ crucifié.

Son souvenir, toujours présent à son esprit, la réconforte d'une manière singulière lors de la mort de ses frères.

C'était une pratique chez les associées de porter une croix sur la poitrine et de s'en signer en s'éveillant, de la baiser en se couchant, de réciter l'hymne *O Crux ave, spes unica* ou la salutation de saint André à la croix.

Ses considérations sur la passion et la mort du Christ crucifié, et sur la folie de la croix : « Les saints ont aimé la folie de la croix et se sont abaissés volontairement et avec joie pour l'amour de Jésus-Christ, et pour imiter ce divin Sauveur qui s'est anéanti lui-même. »

Les orphelines de la *Providence*, aimant beaucoup la Servante de Dieu, avaient étudié ses goûts et lui donnèrent en cadeau un *Calvaire* pour le jardin : « Que de fois la vénérée Fondatrice alla prier et répandre ses larmes sur ce même bloc de pierre où se dressent les trois croix devant lesquelles on s'agenouille si souvent ! »

Mais le Christ souffrant n'était pas seulement l'objet de la dévotion de la Servante de Dieu. Pour elle et pour les autres, il était l'exemple de toutes les vertus.

La dévotion envers la Sainte Eucharistie apparaît dans sa vie d'une manière spéciale. En voici les signes : son désir que le saint Sacrement soit conservé dans chaque maison et que tout soit le plus digne possible dans la chapelle ; son grand soin pour tout ce qui est destiné au culte eucharistique ; son zèle à préparer enfants et adultes à leur première communion ; ses recommandations quant aux pratiques eucharistiques, déjà dans la section des *Consolations* et plus tard dans les Règles de la Congrégation à savoir : le sacrifice de la messe, la sainte communion, l'adoration du saint Sacrement, les visites, etc.,

XXVII, 538.

IV 1, § 7, 1, 8, 65, 66.

IV 2, § 13 b, 103.

XXVII, 575.

IV 2, § 4 b, 93.

XXVII, 554, 557, 592, 635.

XXIII § 21, 471; XXVI 4, 507; 5, 510.

III 1 b, 24-25; IV C (intr.), 45-47; 1, 7, 4, 66; 1, 67; 2, 67, 76-77.

la solennité avec laquelle on célèbre la fête du Corps du Christ ;

ses sentiments à l'occasion de la première messe célébrée par son neveu ;

le soin d'éviter la routine dans la pratique fréquente de la communion.

« Il faut se proposer un but : à chaque communion, avoir une intention particulière qui excite notre ferveur ; offrir à Dieu quelques sacrifices ; lui donner quelque chose, et plus nous lui donnerons, plus il nous remplira de grâces. »

Une autre preuve manifeste de l'ardent amour de la Servante de Dieu envers l'humanité du Christ, c'est sa spéciale dévotion au Sacré-Coeur de Jésus.

Elle s'inscrit dans la Confrérie du Sacré-Coeur de Jésus dès le premier jour où cette association est instaurée dans sa paroisse ; elle impose le nom du Sacré-Coeur de Jésus aux deux premières *Providences*. Elle propose aux associées le devoir d'« honorer le Coeur adorable de Jésus » ;

au début de la nouvelle Congrégation religieuse, elle lui donne le nom des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie ;

avec les autres associées, elle s'habitue à s'unir au Coeur de Jésus par de brèves aspirations, à des heures fixes : à None le matin, à midi et à quatre heures du soir.

D'autres pieuses pratiques existent aussi : l'Acte de consécration en usage dans l'*Association* ; l'ancienne formule des vœux ; les litanies du Sacré-Coeur qui sont souvent prescrites et qui se trouvaient parmi les prières dites en commun ; l'emblème de la Congrégation et ces mots : « Loués soient à jamais les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie » ; la pratique de la Garde d'honneur établie dans la Communauté.

Dans les règles de la Supérieure générale, nous lisons : « [...] elle ira souvent lire ses devoirs et puiser les sentiments dont elle

XVII 2 a, 339.

XVII 4 a, 354-355; IV 50 a, 147; IV 2, § 14 b, 104.

IV 2, § 14 b, 105.

III (*intr.*), 21-22; III 1 a, 23; IV 1, § 1, 1, 2, 55.

VI (*intr.*), 182.

IV 1, § 7, 3, 4, 5, 66.

IV 1, 81.

IV 2, § 20 b, 112; XIX 2, B, 389;

XIX 2, 384.

XXVII, 608.

XIX 2, 408.

doit être pénétrée dans les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie pour lesquels seuls elle respirera, envers lesquels elle aura la plus tendre dévotion et auxquels, plusieurs fois dans le jour, elle recommandera avec elle sa Congrégation. »

À l'article 42, il est écrit : « La Congrégation ne se borne pas au seul diocèse de Lyon, mais pour la propagation du culte des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie [...]. »

XIX 2, 42, 383.

Dans une lettre à sa nièce Emma, elle écrit : « J'ai l'intention de faire pour toi la neuvaine du Sacré-Coeur ; nous la commencerons le 24 juillet. Nous demanderons à ce divin Coeur de te conserver ton cher enfant, afin qu'il soit un jour un vrai adorateur de son saint Coeur. »

XVII 3 d, 352.

Une religieuse de l'Ordre de la Visitation lui écrit de Paray-le-Monial ; elle commence sa lettre ainsi : « Voilà, ma révérende Mère, de quoi faire glorifier encore le Coeur que vous aimez ; je m'unis à vous en cela et vous prie de me croire dans cet asile sacré, dans ce Coeur des coeurs [...]. »

XX 2, 428.

Finalement, l'amour de Mère Saint-Ignace pour Dieu apparaît dans son esprit d'oraison. Fréquemment, ses exhortations portaient sur des sujets tels que la présence de Dieu, la nécessité d'une bonne méthode d'oraison, les fruits de la prière, la soumission à la volonté divine, etc.

IV 2, § 6 b, c, 94-95 ; § 10 c, 99-100 ; § 18 b, 108 ; § 24 a, 117 ; § 25 b, 118 ; § 37 b, 134 ; § 38 b, 134 ; § 49 g, 147 ; XX 5, 431.

b) *De la dévotion de la Servante de Dieu envers la Vierge Marie et envers les saints.*

L'ardent amour de Mère St-Ignace envers Dieu est uni à une tendre et fidèle dévotion pour la Vierge Marie. Elle est profondément convaincue que « la Sainte Vierge ne veut pas que rien se fasse sans elle », et elle a recours à elle en toutes nécessités.

XXVII, 550 ; XXIII § 4, 461.

Elle fonde l'Association « en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus » et « sous la protection de la très sainte et immaculée Vierge Marie » ; dans le second article, elle explique : « La Congrégation, dévouée à la gloire de Marie qu'elle prend pour mère et pour protectrice, sous le titre de Société en l'honneur du Sacré-

IV 1, § 1, 2, 55.

Coeur, se propose d'inspirer et de ranimer la dévotion envers Marie et d'honorer le Très Sacré-Coeur de son Fils adorable d'une manière spéciale. » Énumérant les vertus qui doivent être les plus caractéristiques chez les membres, elle ajoute : ce « sont les marques qui caractérisent les véritables servantes de Marie ».

Parmi les prières prescrites par la règle, le plus grand nombre s'adresse à la Sainte Vierge : Angélus, Rosaire, *Memorare*, *Sub tuum praesidium*, *O Domina mea* et Consécration à la très immaculée Vierge Marie.

Elle recommande souvent la pratique du *Magnificat* ou d'autres prières en l'honneur de la Sainte Vierge.

Parmi les quatorze jours destinés à l'admission de nouvelles associées, sept sont consacrés à la bienheureuse Vierge Marie ; la cérémonie d'admission se termine par le chant du *Magnificat*.

Dans ses instructions sur les vertus de la bienheureuse Vierge Marie, on trouve des phrases qui démontrent la vénération de la Servante de Dieu envers Marie, et ses efforts pour promouvoir sa dévotion : « C'était sa profonde humilité qui lui faisait chérir cette vie abjecte dans laquelle elle recueillait par chacune de ses actions un degré immense de gloire, parce qu'elle les faisait toutes avec un grand amour. »

Elle fait en sorte que les associées, à tour de rôle, fassent un pèlerinage à *Fourvière*. Elle se réserve le lundi.

Dans ses lettres, la Servante de Dieu emploie souvent des mots qui nous montrent sa dévotion envers la Vierge Marie et son désir de répandre cette dévotion : « Vous irez présenter votre chère enfant à la Sainte Vierge et vous la mettrez sous sa protection d'une manière toute particulière ; la divine Marie acceptera, sans doute, les vœux que lui offriront, pour leur enfant, des parents qui sont si dévoués à son service et qui mettent en elle toute leur confiance. »

Une lettre de Mère Saint-André à Élisabeth Mayet nous renseigne sur les pratiques pieuses que la Servante de Dieu observe

IV 1, § 4, 59; § 7, 66, 78-79, 82.

IV 2, § 1 b, 88; § 2 d, 91; § 3 c, 92; § 17 c, 107, etc.

IV 1, § 7, 64; 10, 65.

IV 2, § 20 a, 112; § 81 b, 167.

IV 2, § 31 b, 128; § 42 b, 140.

XVII 2 d, 343-344; 3 d, 351-352; 4 a, 354; 4 b, 356; 5 a, 358; 5 b, 359.

XVI C 3 a, 306-308.

elle-même et qu'elle demande aux autres de pratiquer en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie.

Le Père Mayet attribue les grâces obtenues par la Servante de Dieu à la consécration à la Vierge Marie que sa tante et sa grand-mère avaient faite pour lui lors de son baptême.

Quand il est question d'ériger une statue de la bienheureuse Vierge Marie à *Fourvière*, elle donne une somme d'argent qui était l'un des dons des plus généreux.

Elle dédie la chapelle de la maison du Puy à la Vierge Marie.

Elle recourt à la Vierge dans la prospérité et dans l'adversité.

Quand ses maux de tête devenaient plus douloureux, « elle saisissait de ses mains amaigries une petite statue de la Sainte Vierge, devant laquelle elle avait prié tant de fois, et, l'enlaçant avec ferveur, elle la posait sur sa tête, sans dire mot, se contentant de la prière du coeur ; et elle la tenait là jusqu'à ce que la douleur ait un peu cédé. Souvent, elle renouvelait cet acte de touchante confiance ».

Parmi les saints que la Servante de Dieu vénérât d'une dévotion spéciale, nommons saint Joseph qu'elle invoquait elle-même et faisait prier au moyen des pieux exercices de l'*Association*. Le nom de saint Joseph est dans quelques-unes de ses lettres.

Nous voyons la Servante de Dieu fondant la Confraternité de la Sainte Famille à la *Providence* de *Fourvière*.

Saint Ignace dont elle porte le nom en religion est choisi comme patron de l'*Association*. Le jour de cette fête est spécialement célébré. Elle demande que l'esprit ignatien soit celui de la Congrégation qu'elle a fondée et plusieurs choses sont semblables dans les Constitutions et celles de la Société de Jésus.

Saint Louis de Gonzague est le patron des jeunes. Elle

XXV 1 (*intr.*), 484; 2, 286.

XVI A 7, 286.

XV (*intr.*), 264.

XXVI 4, 504; XXVII, 550, 573, 577, 581, 599, 617.

XXVII, 622.

IV 1, § 3, 58; § 7 1, 65; § 8 1, 76, 77; IV 2, 20 a, 112, 114; XVII 4 a, 353.

XVI C 3 c, 310.

IV 1, § 4 3, 59; § 5 5, 62; § 6 7, 64; § 7 2, 68; § 8, 78; IV 2, 84; § 18 d, 109; § 27 d, 120; § 40 d, 136; § 56 d, 150; X 2, 245-248; XI, 252; XI 2, 253.

IV 1, § 1, 55; § 4, 59; § 5, 62; § 6, 64; § 7, 68; IV

donne ce nom à l'une des première associées ; le jour de sa fête est célébré après une neuvaine préparatoire, elle lui dédie la chapelle de Belleville. Une prière à ce saint et une à saint Ignace sont énumérées parmi les pratiques communes de l'*Association*.

Les autres saints pour lesquels elle a une prédilection sont saint André, saint Jean l'Évangéliste, saint François de Sales, saint François-Xavier et saint Stanislas Kostka.

La charité de la Servante de Dieu la pousse à prier pour les âmes du purgatoire. Elle est attentive à offrir des prières pour les défunts : les associées, les élèves, etc.

5. *De l'amour de la Servante de Dieu pour son prochain.*

La charité de la Servante de Dieu apparaît clairement dans ses oeuvres de miséricorde tant spirituelles que temporelles envers son prochain. Elle voit l'image de Dieu dans l'âme de ceux qui l'entourent, cette âme rachetée par le sang du Christ.

Dans sa famille, on a l'habitude de l'appeler « l'ange du foyer » à cause de sa bonté de coeur et de son empressement à aider les pauvres, dispositions manifestées dès son adolescence.

Au temps du régime de la « Terreur », animée par sa charité, elle s'expose au péril en cherchant ses frères à travers les morts et les blessés.

Elle les visite en prison et les accompagne jusqu'à leur mort. Devant ces atrocités, « la pauvre enfant joignit les mains et essaya de balbutier à son tour : Mon Dieu ! Pardonnez aux meurtriers, ils ne savent ce qu'ils font ! »

Après le règne de la « Terreur », quand les occasions lui sont offertes, elle pardonne héroïquement à ceux qui sont coupables et, chaque jour, elle le répète dans son âme quand le souvenir de la tragédie familiale revient à sa mémoire.

Après ces événements, toute sa vie sera consacrée à des oeuvres de charité : elle « ne connut désormais des jouissances

2, § 11 c, 101; § 17 a, 106; § 27 a, 119; IX (intr.), 216; XXIII § 4, 461.

IV 2 (intr.), 64, 66, 79, 84.

IV 1, § 8, 73; XIII (intr.), 258; XVI A 7, 286; XVII 2 b, 340.

IV (intr.), 45-50; XVI C 3, a, b, c, 306-310; XVII 5 a, b, c, d, e, 356-363.

XXVII, 533; 540-542; XXIX 2, 704, 706; XXVI 4, 508.

II, 10-17; XXVI 4, 502.

XXVI 4, 501; XXV 2, 489; XXVII, 534-539; XXIX 2, 705.

XXV 2, 490; 3, 492; XXVI 4, 508; 10, 518; XXVII, 539; XXX § 4, 730; 11, 747.

XXVI 8, 515; 9, 516; XXVII, 540.

de la vie que celle de se dépenser pour le prochain. Ses forces, son temps, son patrimoine, tout y passait ».

Autant dans son apostolat privé que dans celui qu'elle exerça plus tard dans son *Association*, la Servante de Dieu se dévoue dans la pratique des oeuvres de miséricorde corporelle, quoique parfois la prudence lui impose quelques limites.

« Améliorer la condition de la classe ouvrière en ramenant l'artisan à la science de Dieu et du devoir, tel était l'idéal que poursuivait son zèle apostolique. »

Dans son zèle, elle ne se contente pas de ses désirs et de ses prières, même si elle les considère comme les meilleurs moyens d'apostolat. Elle se dévoue à la conversion des hérétiques, des incrédules, des pécheurs ; elle visite les pauvres et les malades ; elle enseigne la doctrine chrétienne aux pauvres enfants ignorants, etc.

Pour une plus grande efficacité de son apostolat, elle divise l'Association en quatre sections, chacune ayant son objectif distinct : instruction, édification, soins des miséreux, aumônes aux pauvres.

Elle fonde la *Providence*, « cette *Providence* qu'elle aimait tant et qui a été le premier objet de son zèle, de ses efforts, de ses espérances ».

Pour aller vers les pauvres, malgré son chagrin, elle laisse sa mère qui, douloureuse, se considère négligée par sa fille chérie.

Elle fonde la Congrégation « malgré les difficultés sans nombre qui s'élevaient de toutes parts ».

En admettant les associées, elle veille, avant tout, à ce que la charité les habite et, à cette fin, elle donne des directives d'une extrême prudence.

Elle agit de la même façon quand il est question d'admettre des candidates dans sa Congrégation.

IV 2 (*intr.*), 40-49; 19 b, 110-112; XXVII, 540.

XXVII, 541.

IV 2 7 b, 96; XXVII, 541-542.

IV 1, 3, 58-59.

III (*intr.*), 18-22; XXV 2, 491.

XXVII, 547-549.

XXVI 4, 503.

IV 1 6, 63; XXVII, 564, 632.

XXVI 4, 504-505.

Dans toutes ses oeuvres, « on ne peut s'empêcher de reconnaître que son attrait spécial lui faisait préférer les petites pauvres ».

Quoi qu'il arrive à ses compagnes religieuses, elle le fait sien ; elle partage les douleurs et les joies de chacune d'elles ; elle essaie de conserver la charité mutuelle entre elles ; elle se montre aimable et patiente envers chacune et s'élève surtout contre toute forme d'égoïsme.

Elle manifeste une grande charité : dans les difficultés qu'elle rencontre à la *Providence* de Saint-Bruno ; dans son désaccord avec le curé de Belleville ;

dans l'affaire de la Soeur accusée de vol ;

en traçant des règles convenables pour les orphelines et en s'assurant qu'elles ne manqueront pas de funérailles décentes ni de prières quand elles mourront ;

dans les prières stipulées pour le décès des religieuses et pour les membres de leurs familles.

Elle éprouve toujours de la joie à servir les autres et elle montre de la gratitude pour les services qu'on lui rend.

Sa charité la rend patiente pour supporter les défauts des autres. Elle est prête à les défendre tous, même ceux qui ne veulent pas accepter ses conseils.

La charité fraternelle est souvent le sujet de ses exhortations à la communauté.

Ses livres de comptes contiennent de nombreuses preuves de sa charité : aumônes pour la Propagation de la Foi, petits cadeaux donnés aux employés ; dons aux pauvres et aux familles nécessiteuses des orphelines et même des religieuses.

Quand les circonstances exigent de fermer pour un temps l'une ou l'autre de ses oeuvres à Fourvière, elle n'hésite pas un instant : « Il ne manque pas d'établissements pour élever les riches, gardons non pauvres. »

XXVI 4, 506; XXVII, 574.

XXVI 4, 504-505; 7, 513; XXVII, 626, 630-631; XXIX 1, 703; 2, 706; 10, 721; 11, 723; XXX 1, 726; 2, 728; 3, 729; 4, 731.

IV 2, § 82 b, 167, n. 76; IX 5-11, 237-242.

XXVII, 566-567.

III 3, 31-32; IV 1, § 7-8, 73-74.

XVI A 7, 286.

IV 2, § 19 b, 109; XVII 1, 336; § 2 c, 342.

XXVII, 630-631; 574-575; XXVIII 3, 688-689; XXX 3, 729; 4, 731.

IV 2, § 15 b, 105; 21 c, 114; § 36 b, 133; XXVII, 628-629.

VII 2, 194; XVI C 5, 316-318; 6, 323.

XXVII, 629.

La charité de la Servante de Dieu s'étend à tous. Au parloir, elle se montre aimable ; elle donne abondamment de sa personne ; aux militaires qui passent à Fourvière, elle sert le dîner préparé pour la communauté ; et au moment du soulèvement des travailleurs en 1834, quand ils s'approchent d'elle en demandant du pain, du vin, etc., la Servante de Dieu « donnait largement, priant Dieu de ramener ces pauvres égarés, de leur pardonner » ; elle leur donne des conseils que quelques-uns suivront.

XXVII, 631.

XXIII § 22, 473 ; § 24, 474.

XXVII, 596 ; XXVI 2, 496.

6. *De la prudence de la Servante de Dieu.*

Les vertus de charité, de prudence et d'humilité brillent plus que les autres dans la vie de la Servante de Dieu.

Les témoignages, même s'ils ne sont pas toujours exprimés par des mots, sont unanimes pour mentionner sa prudence.

XVI A 1, 278 ; 2, 280 ; 4, 281 ; 6. 283.

On dit d'elle : « femme d'un jugement solide » ;

XXVI 1, 494.

« appui pour la jeunesse, conseil pour l'âge mûr, soutien pour les vieux ans » ;

XXII 4, 453.

« c'est une femme de tête » ;

XXVI 2, 496.

« ce tact parfait, cette droiture dans les vues » ;

XXVI 4, 502.

« après avoir organisé et gouverné sa Congrégation avec beaucoup de sagesse et de dévouement ».

XXVI 7, 514.

Quand elle était encore jeune fille, elle avait une forte influence sur ses frères et soeurs à cause de son « développement précoce », et ils se soumettaient facilement à elle.

XXVII, 532.

Pendant la période difficile de la « Terreur » elle choisit avec grande prudence les meilleurs moyens pour aider et soulager ses frères et les autres détenus emprisonnés et adoucir la douleur de ses parents.

XXVII, 533-539.

À la suite de ces événements tragiques, la Servante de Dieu, dans sa sagesse, prit la résolution de renoncer à la vie mondaine et d'exercer un apostolat en faveur des autres.

XXV 3, 492 ; XXVI 4, 502 ; XXIX 2, 705.

Pendant plus de vingt ans, dans la force de l'âge, tout en vivant dans la maison familiale, elle se consacre à ses devoirs de piété, à sa propre sanctification, à l'aide spirituelle et matérielle envers les autres, utilisant tous les moyens dont elle dispose.

La prudence est particulièrement exercée par la Servante de Dieu dans sa charge de présidente de l'*Association*, où elle doit agir avec des associées de conditions et d'âges différents, diriger des oeuvres variées et imposer des normes statutaires.

En tout, elle agit avec fermeté et suavité usant, si nécessaire, de monitions opportunes qui ne blessent pas les âmes.

La prudence apparaît dans le mode d'information destiné aux futures membres de l'*Association* ou aux personnes qu'elle a aidées ; en tout, elle fait preuve de prévoyance et de discrétion.

Elle est prudente quand elle sollicite des conseils de ceux dont elle dépend et quand elle les met en pratique :

de son supérieur légitime, le Père Coindre, et ensuite de l'autorité ecclésiastique ; par exemple, elle s'adresse à l'archevêché avant d'entreprendre la construction de la chapelle.

À titre de fondatrice, la Servante de Dieu montre par plusieurs signes qu'elle a reçu de Dieu le don de conseil. Toutes les personnes avec lesquelles elle entre en contact sont unanimes à dire qu'elle agit avec une extraordinaire prudence quand il s'agit d'admettre des candidates dans sa nouvelle Congrégation.

Comme résultat de tout cela, les associées forment un groupe exceptionnel que les supérieurs ecclésiastiques reconnaissent comme tel : « [...] sa maison va au parfait ; nous avons visité l'établissement ces jours derniers avec Mgr de Pins qui en a exprimé sa satisfaction. »

Sa prudence apparaît dans l'organisation et l'administration des oeuvres qu'elle a fondées : l'*Association*, la *Providence* de Saint-Bruno, la *Providence* des Pierres-Plantées, les pensionnats de Lyon, de Belleville, de Monistrol et du Puy ;

III (*intr.*), 18-22; IV (*intr.*), 38-40.

IV 2 (*intr. D*), 47-50.

IV 2, § 19 b, 109-112.

IV 2, § 3 a, 91; § 3 b, 92; § 6 c, 95; § 15 c, 105.

XXVI 4, 502.

XVI B (*intr.*), 296-298; XVI C, 1 c, 302; 6 a, 320; XXIII § 21, 471.

XX 2, 426-428; XXVII, 564-565; XXIX, 10, 721.

XXVI 2, § 19, 496.

XXVI 2, § 20-21, 497.

dans sa manière de procéder dans les choses difficiles : « J'ai vu les difficultés de nos Mères fondatrices, de la première surtout. [...] Son zèle lui avait fait entreprendre cette oeuvre pour les enfants pauvres, et elle ne s'est point rebutée malgré les difficultés. Sa confiance étant en Dieu, il la soutenait et sa grande âme ne faiblissait. »

Elle surmonte les difficultés dans les affaires avec Mère St-Pierre aussi bien qu'avec le curé de Belleville, etc.

Elle donne des signes d'une prudence héroïque dans ses manières d'agir envers le révérend Cattet et avec le révérend Pousset spécialement.

Sa prudence la fait décider de se soumettre, même si elle a 48 ans, à des examens pour obtenir un brevet d'enseignement, et ainsi se conformer aux constitutions d'une société civile, afin que son travail soit placé sous la tutelle de la loi.

Droite et sévère pour elle-même, elle est tendre pour les faibles. « Jamais elle ne transigea avec sa conscience ; mais sa délicatesse et sa déférence étaient telles que, même lorsqu'elle usait de son autorité pour maintenir les choses dans l'ordre, on ne pouvait que lui rendre hommage et se soumettre : "C'est une femme de tête", disaient ceux qui l'approchaient. »

Les Règles de la Congrégation fondée par la Servante de Dieu montrent, en général et en plusieurs points particuliers, son extrême prudence.

Elle donne plus d'importance à la charité et à l'observance de la Règle qu'aux pénitences corporelles.

Quand elle s'adresse aux éducatrices, elle les prévient qu'elles doivent agir de la même manière envers tous : « Les seules [partialités] que je vous permets, c'est pour les plus pauvres, les plus misérables [...]. Elles doivent « montrer une prévenance, une exactitude parfaite dans l'accomplissement de leurs fonctions. [...] Prévenez, par la vigilance, les fautes, les écarts des élèves, afin de n'avoir pas à les punir. [C'est] la voie

XXVI 3 a, 498.

IX 2, 221-223; X 5, 237-242; XV 5, 268.

XVI A (*intr.*), 272; XVIII (*intr.*), 363-365.

IX 4, 228; XVI C 7, 326-330.

XXVI 2, § 6, 495; XXVII, 620.

XIX (*intr.*), 370-371; XIX 2, A, 46-50, 383-384; § 55, 385; B, 386 C, 402.

XXVII, 628.

XXVII, 628-630.

la plus sûre et la plus avantageuse pour maintenir l'ordre, faire le bien et rendre les enfants heureuses autour de soi. »

Elle prend soin de former les jeunes à la pratique des vertus solides, leur enseignant les vrais concepts de la vie religieuse. Elle suspecte les tendances et les choses extraordinaires et ne les favorise pas. Elle éduque ses filles à accomplir leur devoir avec grande fidélité et avec le désir unique de plaire à Dieu.

Le médecin de la communauté prévient qu'une trop grande sobriété en ce qui regarde la nourriture allait affaiblir la santé des associées et que cela devait être changé. « Mère Saint-Ignace était trop sage pour ne pas tenir compte d'un tel conseil donné par un homme éminemment pieux et dévoué à la religion. »

Elle est sévère et exigeante quand il s'agit de la Règle, mais compréhensive dans les fautes involontaires des novices : « Elle ne voulait jamais aller plus vite que la grâce, et ne souffrait pas qu'on leur fasse de la peine à ce sujet. »

Dans les difficultés, elle prie et demande aussi aux autres de prier, suppliant la Vierge Marie d'être son avocate en tout devant Dieu, « comptant plus sur le secours de Dieu qu'en leur propre industrie » :

« Je ne mets mon espérance qu'en Dieu seul par l'intercession de Marie Immaculée, qui nous a si bien protégées [...]. »

« Je n'espère que dans la protection de la Sainte Vierge et dans les prières des bonnes âmes. »

7. *De la justice de la Servante de Dieu.*

Dans la vie de la Servante de Dieu, la vertu de justice est fréquemment jointe à la prudence et à la charité en relation avec Dieu et les autres.

Elle est toujours fidèle à ses devoirs religieux, préoccupée de rendre à Dieu, avec le plus de soin possible, le culte qui lui est dû.

XXVII, 631-632.

XXVII, 633-634.

XXVII, 634.

XXVI 4, 504; XXIII § 6, 462; § 10, 464; § 18, 469.

XVII 3 d, 352.

XVII 5 b, 359.

XXVIII 3, 688-690; 6, 693.

XXVII, 533, 553, 554, 557, 592, 634, 635, etc.

Ainsi, pour être fidèle à suivre l'appel de Dieu, elle fait l'héroïque sacrifice de quitter sa mère avancée en âge.

Elle consacra sa vie tout entière à Dieu en le servant et en l'aimant afin que d'autres le servent et l'aiment également. Elle travaille avec grand soin, constance et ferveur, à sa propre sanctification par la grâce de Dieu, l'exercice de la prière et la pratique des vertus.

Elle ne fait pas que traiter ses parents avec respect et obéissance, mais elle leur est dévouée, leur dispensant soins et services aux pires moments de la Révolution en France.

Non seulement elle obéit à ses parents, mais elle obéit et respecte tous ceux qui sont en autorité.

Elle est attentive à sauvegarder la réputation des autres, reconnaissante pour les bienfaits reçus, aimable pour tous, soigneuse de n'offenser personne.

Sa justice s'unit à sa charité. Elle est toujours soucieuse de la vérité.

La vertu de justice se manifeste dans le soin et la fidélité avec lesquels elle remplit exactement ses obligations ; dans la générosité avec laquelle elle paie le travail supplémentaire fait par les orphelines ; dans l'attention qu'elle prend à ce que les enseignantes et elle-même soient bien qualifiées pour le travail et soient en règle avec les lois civiles.

Elle ne manque jamais de corriger les fautes, exigeant une réparation pour les mauvais exemples donnés et, si nécessaire, pour les dommages qui en ont résulté.

Quand une Soeur est accusée de vol, elle refuse de la condamner parce que, en dépit des apparences, il n'y a pas suffisamment de preuves pour démontrer qu'elle est coupable.

Elle veille à ce que la justice soit observée dans la distribution des notes et des récompenses aux élèves.

Ce souci est apparent aussi dans le soin et l'exactitude avec

XXVII, 548-549.

IV 1, 75-77; XVIII, 200-215; XIX D, 405; XXVI 3 b, 499; XXVII, 553.

XXVI 4, 508; XXVII, 540.

XXVII, 533; XXVI 4, 503; XXV 2, 487; XVI B, 296-298.

IV 2, § 82 b, n. 76, 168; XXVII, 506, 575, 631.

VII (*intr.*), 186; 2, 193; 3, 195.

XXVII, 579; XVII 5 c, 360; XXVII, 578; IX 4, 228.

XXVII, 628.

XXVII, 566.

III 2, 27; 3, 31-32.

VII 2, 192-193; XVI C 5, 316-318.

lesquels elle tient les comptes, les paiements et les reçus, ajoutant une note si nécessaire, de sorte que chacun ait son dû.

La société civile, formée en 1836, montre admirablement le sens de la justice, de la charité et de la prudence de la Servante de Dieu.

De nombreux témoignages confirment que la Servante de Dieu possède à un haut degré la vertu de justice :

d'abord, celui de toute sa famille quand, après la mort de sa mère, le notaire, du consentement de toutes les parties, confie le tout à la Servante de Dieu, afin qu'elle le partage entre ceux qui y ont droit ;

le testament d'Anne Guyot qui fait de la Servante de Dieu la légataire universelle de ses biens, s'abandonnant en toutes choses à sa volonté ;

la procuration que lui donne sa soeur Fanny ;

le témoignage de l'auteur du *Petit Manuscrit* résume les qualités de l'âme de la Servante de Dieu par ces mots : « Elle était juste, mais bonne, et celles qui étaient le plus fortement attachées à leurs devoirs, à l'esprit religieux, trouvaient en elle tout ce que le coeur peut désirer. »

Une des premières associées, Soeur Saint-Laurent, parlant du soin vigilant qu'elle prenait pour que les Règles soient observées, ajoute : « [...] mais si elle pensait avoir un peu exagéré dans la correction, elle s'humiliait et traitait avec douceur et mansuétude celles à qui elle pensait avoir fait de la peine. »

Marie-Joséphine de la Rochette, soeur d'une religieuse de la Communauté de la Servante de Dieu, a recours à elle quand elle a un problème familial et elle s'exprime ainsi : « Connaisant votre prudence et sagesse, je m'y confie et vous demande la grâce de régler pour moi tout comme vous feriez pour vous-même ou pour quelqu'un que vous appartiendrait. »

XVI C 7 a, 329-331.

VII (intr.), 187-188.

III (intr.), 19.

VII (intr.), 187.

XXVI 4, 505.

XXX 1 3, 729.

XX 2, 427.

8. *De la force de la Servante de Dieu.*

La force de la Servante de Dieu resplendit de façon admirable au cours de toute sa vie quand elle a des difficultés à vaincre, principalement dans les dernières années, à cause de souffrances morales et physiques qu'elle supporte patiemment et avec une grande foi en Dieu, les offrant pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Dans sa jeunesse, elle donne des exemples de courage pendant le siège de Lyon et la Terreur, quand, s'oubliant elle-même, elle s'expose aux affronts et aux dangers afin de procurer à ses frères quelques consolations. Elle voit des choses si terribles que sa santé se détériore sans pour autant amoindrir sa force d'âme.

Au début de sa fondation, elle garde silence devant les proches affectueux de sa mère, les moqueries des siens et les critiques des gens.

Elle n'a jamais oublié les doutes et les craintes, véritable martyr, qui envahirent son âme dans la première nuit passée aux Pierres-Plantées. Cependant, elle les accepte avec grandeur d'âme, plaçant sa foi en Dieu. Ainsi aidée, elle n'eut jamais à regretter cette folle démarche.

La petite communauté n'est pas toujours bien reçue par les gens. Quelquefois, la Servante de Dieu essuie des insultes et même de la violence qu'elle endure avec grande patience.

Elle exerce souvent son courage dans les difficultés d'ordre économique ; dans les agitations de la classe ouvrière ; dans la mort de ses collaborateurs, surtout celle du Père Coindre ; dans sa maladie ; dans les difficultés créées par le Père Pousset et, finalement, dans sa mort.

Les documents écrits nous donnent plusieurs preuves de la force de la Servante de Dieu et quelques exemples qui nous semblent surpasser les limites ordinaires de la vertu :

XVII 1, 334-337; 3, 346-352; 5, 356-363; XVIII (intr.), 363-365; XIX (intr.), 370-371; XX (intr.), 421-422; XXVIII, 10, 700; XXIX 5, 709; XXX 1, 733; 2, 742.

XXV 2, 487-489; XXVI 4, 501-502; XXIX 2, 704-705; XXX 4, 730.

XXV 2, 487; XXVI 4, 503-504.

XXVII, 548-549.

XXVII, 549.

XXVII, 556; XXVII, 615-616; XVII 3, 346-352; XXVII, 583-589; XVIII (intr.), 363-365; XX (intr.), 421-424.

« d'une mâle vertu, capable de soutenir toutes les épreuves que le Seigneur ne manque pas d'envoyer aux oeuvres qu'il veut montrer être siennes. »

XXVI 1, 494.

« Obtiens-nous que nos coeurs soient toujours revêtus de ta force virile. »

XXII 4, 453.

« Douée d'une force d'âme peu commune, d'une volonté ferme et généreuse. »

XXIII § 29, 477.

« [...] mais son énergie de caractère prit bientôt le dessus pour encourager et animer ses filles par ses paroles et son exemple. »

XXVI 2, § 18, 496.

« J'ai vu les difficultés de nos Mères fondatrices, de la première surtout. [...] Que de peines notre digne Mère Saint-Ignace a souffertes ! Son zèle lui avait fait entreprendre cette oeuvre pour les enfants pauvres, et elle ne s'est point rebutée malgré les difficultés. Sa confiance étant en Dieu, il la soutenait. Et sa grande âme ne faiblissait. »

XXVI 3 a, 498.

« Nous la voyons en 1793, à l'âge de 19 ans, donner des preuves d'énergie et de grand dévouement. » « et cet homme (Père Coindre) d'un esprit si sûr, admira secrètement cette énergie de caractère, cette grandeur d'âme, ce tact parfait, cette générosité qui ne calcule pas avec le sacrifice [...] ». « Quelle fermeté dans la poursuite de son oeuvre malgré les difficultés sans nombre qui s'élevaient de toutes parts ! » « Ferme et sévère pour elle-même... »

XXVI 4, 501.

XXVI 4, 502.

XXVI 4, 503.

XXVI 4, 505.

« Vous avez répandu d'une main virile, dans le champ du Seigneur un grain très fertile [...]. » « [...] une âme virile cette énergie céleste, germe précieux qui, cachée dans la prospérité, germe, croît et se développe avec vigueur sous la forte impulsion des tempêtes de l'infortune. » « [...] l'énergique Fondatrice prit tous les moyens humains pour détourner l'orage. »

XXVI 6, 512.

XXVI 10, 518.

XXVII, 619.

9. *De la tempérance de la Servante de Dieu.*

Depuis son jeune âge, la Servante de Dieu donne des signes qu'elle possède la vertu de tempérance. Sans cette vertu, elle

XXIX 6, 710-711.

n'aurait pas eu la noblesse d'âme qui lui attirait les autres. Comme nous venons de le dire, même depuis son enfance, elle a une forte influence sur les autres.

Au moment de la très grave période de la « Terreur », par sa force d'âme, elle surmonte ses sentiments d'indignation et même de revanche contre les détracteurs, les juges et les meurtriers de ses frères.

Bien plus, elle prie pour ses persécuteurs et leur pardonne.

Après ces tristes événements, elle s'abstient toujours des divertissements mondains, porte des vêtements sobres, ne recherche aucune autre joie que celle de se dévouer pour les autres.

Elle observe les statuts de l'*Association* avec exactitude. Elle engage fortement les associées à pratiquer les vertus d'humilité, de modestie et de mortification aux repas :

ne pas « y aller avec empressement et avidité ;
les commencer par une courte prière et finir de même ;
et y pratiquer toujours une légère mortification du goût ».

Plus loin, elle ajoute : « On s'efforcera de vivre en la présence de Dieu dans un esprit de détachement, d'humilité, de mortification des sens [...]. On aura un vêtement simple, propre, modeste, mettant le moins de temps possible à sa toilette. »

Dans un point des statuts où sont résumés les devoirs des associées envers elles-mêmes, toutes les pratiques sont directement reliées à la vertu de tempérance.

En exhortant les associées, la Servante de Dieu traite fréquemment d'humilité, de modestie, de mortification, de silence, de mépris du monde, d'abnégation, de bonté et de simplicité. Dans un certain écrit, nous avons une description des moyens proposés pour acquérir ces vertus.

Quand vient le temps de commencer une nouvelle vie aux *Pierres-Plantées*, la Servante de Dieu accepte volontiers les murmures et les railleries de ses voisins et de ses amis. En

XXVIII 6, 693.

XXIX 2, 705.

XXV 3, 492; XXVI 4, 502.

IV 1, § 2, 55; § 3, 2, 56;
§ 4, 7, 8, 11, 60-61; §
7, 9-11, 66-67.

IV 1 4, 68; 1, 71; 2, 72;
7, 76; 3, 77, 80.

IV 1, § 7 9, 66.

IV 2, § 2 b, 90; § 12 b,
102; § 22 b, 116; § 8
b, c, 97; § 11 b, 101; §
9 b, 97; § 12 b, 102,
etc.

XXVII, 548-549, n. 13.

même temps, elle s'expose à la dépréciation et à la mésestime de ceux qui lui sont chers, à l'incertitude de l'avenir et à une misérable façon de vivre.

Quand arrivent les difficultés, elle les accepte avec une grande patience, même avec une certaine joie.

L'esprit de pauvreté est visible dans l'*Association*. Le jour anniversaire de sa fondation est commémoré avec une certaine solennité liturgique, et ensuite toutes les associées déjeunaient ensemble.

Dans le registre, on lit cette note : « On s'est réjouies dans le Seigneur, c'est le seul délassement que puissent se permettre ceux qui n'aspirent à autre chose qu'à imiter Jésus-Christ. »

Aux *Pierres-Plantées*, tout était pauvre ; à *Fourvière*, au début, l'état des choses et des lieux « laissait amplement à chacune la faculté de s'essayer à la mortification et aux veilles saintes ». Elle se disaient les unes aux autres : « Le Maître n'avait pas où reposer sa tête. »

La nourriture de la communauté était simple et peu variée. D'après le jugement du médecin, ce régime était insuffisant pour sustenter la santé des religieuses qui étaient toujours au travail. Prudemment, la Servante de Dieu accepte l'avis du médecin et ordonne que la ration alimentaire soit augmentée, sans toutefois que ce soit au détriment de l'esprit de mortification.

Sur le conseil du médecin, elle met la pratique des austérités corporelles sous l'autorité de la supérieure qui tiendra compte des circonstances pour chacune des religieuses ; d'un autre côté, elle accorde une grande importance à la mortification des pensées et des désirs, etc.

Elle modère son ardent désir de se consacrer à Dieu par les vœux de religion ; patiemment, elle attend l'heure de Dieu, laissant, sans se plaindre, l'affaire entre les mains de ses supérieurs ecclésiastiques.

IV 2, § 20 c, 113.

IV 2, § 1 c, 89.

IV 2, § 19 a, 109.

XXV 2, 488; XXVII, 554.

XXVII, 633-634.

XXVII, 627-628.

XXIII § 6, 462.

Elle démontre son amour du silence.

Elle prend soin que les règles de la modestie soient soigneusement observées.

Elle fait preuve de tempérance dans sa manière de supporter les infirmités corporelles et les autres épreuves.

Pour elle, l'humilité est le fondement des autres vertus ; cette vertu semble naturelle à la Servante de Dieu, même dès son enfance, malgré le peu de preuves que nous en avons, on nous la montre humble et aimable. C'est pour cette raison qu'à la maison on l'appelait : « la petite violette ». Plusieurs années après, son neveu, le P. Mayet, dans son admiration, écrit : « Mais elle ne parlait jamais d'elle. »

De même, le témoignage de Mère St-Jean dit : « Mais ton humilité se plaît dans son silence et dans la vérité. »

10. *Du voeu et de la vertu de pauvreté de la Servante de Dieu.*

Mère St-Pothin a écrit : « Soyez bien unies, que l'esprit religieux domine parmi vous ; c'est ainsi que toutes répondront aux désirs de notre révérende Mère fondatrice qui nous a laissé le souvenir de toutes les vertus religieuses. »

Nous ne savons pas quand et comment la Servante de Dieu a entendu le premier appel à la vie religieuse.

À partir du règne de la « Terreur », elle commence à mépriser le monde et se dévoue totalement aux oeuvres de charité.

Plus ou moins consciemment, elle commence à se préparer pour une vie de totale consécration à Dieu par les voeux de religion. Mais Dieu ne lui envoie pas un appel soudain définitif ; sa vocation lui est révélée graduellement.

Cinq étapes se sont succédé : 1° mépris du monde ; 2° vocation à un apostolat séculier à partir de 1802 ; 3° appel à sa propre sanctification ; 4° appel à la vie religieuse ; 5° appel à

IV 2, § 9 b, 98; XXX 3, 729.

IV 2, § 8 b, c, 97; VIII § 4, 206; XIX 2, C, 401;

XX (intr.), 421-424; XXIX 5, 708, 709, 723; XXX 2, 727.

XXIX 1, 702; 2, 706.; XXX 4, 732; 1, 737; 2, 738; 2, 742; 3-4, 743; 7, 745; XXII (intr.), 448; 1, 449; 2, 450; XXV 2, 486.

XII 4, 453.

XXVI 3 b, 499.

XXV 3, 492; XXIX 2, 705; XXVI 4, 502-503.

XXVII, 539, n. 18.

III (intr.), 18; IV (intr.), 40-43; XIX 4, 417-418; XII (intr.), 254; 1, 255.

être fondatrice et supérieure générale. À ce cinquième appel, comme aux précédents, elle répond le plus fidèlement possible, jusqu'à sa mort.

« Notre Mère fondatrice, de son côté, se présente à nous comme un exemple de ce que peut, pour Dieu, une âme qu'il a appelée à se consacrer à son service en ce monde et qui a fidèlement commencé par établir, dans son âme même, le fondement de l'oeuvre qui lui était imposée. Pendant les quelques années de sa vie religieuse, elle fut un modèle de régularité, de fidélité aux obligations auxquelles elle s'était engagée par ses vœux et par les Règles. »

Quant à la pauvreté, elle se montre toujours détachée des biens de la terre ; elle garde très peu de choses pour elle-même et distribue généreusement aux pauvres, auxquels elle donne ses forces, ses biens et son temps.

Elle donne aux pauvres tout son héritage, soit directement ou par l'intermédiaire de la Congrégation.

Elle fonde la Congrégation aux *Pierres-Plantées* dans une telle pauvreté que le Père Mayet, voyant la nouvelle fondation, en reçoit une impression indélébile.

La fondation de Fourvière se fait aussi dans une pauvreté et une austérité que les Soeurs « bénissaient [...] en se disant qu'elles étaient mieux pourtant qu'à Bethléem ».

Si elle est pauvre pour elle-même, elle s'efforce d'atténuer les effets de la pauvreté chez les autres : « Souvent on l'a vue se priver, se dépouiller de ses propres vêtements pour les donner à celles qui en avaient besoin ; elle leur ménageait aussi d'agréables surprises [...]. »

Elle exige l'observance d'une stricte pauvreté qu'elle pratique elle-même à un haut degré.

Sa préférence pour les pauvres et les moins nantis est connue de tous.

XXVI 5, 510-511.

III 4, § 1, 36; XXX 1, 726; 4, 731; 1, 737; 1, 741; 3, 743; 7, 745.

XXIII § 29, 477; XXVI 5, 511; 10, 519-520; XXVII, 633.

VI (*intr.*), 183; XXV 2, 488; XVI C 7 a, § 14, 328.

VII (*intr.*), 196; XXVII, 554.

XXVI 4, 504-506.

XXIX 1, 703.

XXVII, 574.

Elle est attentive à bien employer son temps.

XXVII, 634-636.

Des événements extraordinaires, telles la multiplication d'un pain et l'arrivée inespérée de sacs de farine à un moment où l'on était dans un grand besoin, montrent clairement qu'à *Fourvière* la pauvreté était bien réelle.

XXX 1, 740-741.

Comme une vraie pauvre, quand le besoin est urgent, « M^{me} Thévenet n'hésite pas : elle a recours à un second emprunt. [...] De là, un redoublement d'activité au travail, de nouvelles mesures d'économie, et surtout de nouveaux motifs de confiance en Dieu ». À *Fourvière*, tout respire la pauvreté.

XXIII § 10, 464; XVII, 556-557.

« Qui donne aux pauvres, prête à Dieu, telle fut en tout temps la devise des premières Mères. »

XXVII, 550.

Dans sa vie spirituelle, elle fait en sorte qu'aucune grâce reçue ne soit perdue, mais qu'elle serve pour la vie éternelle ; elle fait d'instantes prières pour ses proches et ses amis.

XXVI 4, 502.

XVII 3 d, 352; 4 a, 354.

11. Du voeu et de la vertu de chasteté de la Servante de Dieu.

Dans sa famille et à l'abbaye St-Pierre, la Servante de Dieu est formée à la vertu de pureté. Elle a des exemples qui l'encouragent à aimer cette vertu et à estimer la virginité.

XXVII, 532-533.

Le petit nombre de témoignages que nous avons de cette période nous la montrent aimée de tous pour la candeur de son âme ; elle nous est présentée comme « l'ange du foyer ».

XXVII, 533.

Les lettres de ses frères, écrites quelques heures avant leur mort, en particulier celle de François, illustrent bien la grande vénération qu'ils vouaient à Claudine.

II 2, 3, 15-18; XXVI 4, 501.

Pauline Jaricot relate dans ses Mémoires que, après sa conversion, elle fait le voeu de virginité et est admise dans l'*Association* de la Servante de Dieu : « Je me vois entourée d'âmes pieuses [...], d'amies véritables qui s'empressent de me proposer des moyens pour plaire à celui que je veux suivre et aimer uniquement. »

V 3, 178.

La même Pauline, dans un document intitulé : *À la Sainte Église Romaine*, écrit : « Jésus permit que je sois admise dans une société de vierges chrétiennes ; elles furent mes modèles et les guides de ma jeunesse. »

V 4, 180.

Elle redit la même chose dans une lettre au Maître général de l'Ordre des Dominicains.

V 5, 181.

Dans la règle de l'*Association* et dans les instructions que, comme présidente, la Servante de Dieu donne à ses associées, elle montre clairement son amour pour la pureté :

comme moyens d'obtenir la sanctification, elle propose la pratique des conseils évangéliques ;

IV 1, § 1, 3, 55.

elle se place elle-même sous la protection de l'immaculée Vierge Marie et de saint Louis de Gonzague ;

IV 1, § 1, 1, 55.

dans les rapports avec les autres, elle observe la règle de la prudence et de la discrétion, s'efforçant d'édifier tous les gens par sa modestie et son humilité ;

IV 1, § 7, 2, 4, 68.

elle tente de procurer le bien des âmes en s'efforçant de les éloigner des occasions de péché, des amitiés dépravées, des lectures et amusements dangereux ;

IV 1, § 7, 5, 6, 69-70.

elle essaie de vivre en présence de Dieu, dans un esprit de détachement, d'humilité et de mortification des sens ;

IV 1, § 7, 9, 66.

elle abhorre les conversations traitant des choses mondaines ; si quelqu'un tient de telles conversations, elle répond froidement ;

IV 1, § 7, 11, 67.

elle ne s'adonne pas à des joies immodérées ;

IV 1, § 7, 11, 67.

chaque deux ou trois mois, elle rend compte au Père spirituel de ses tentations, de ses consolations et de ses désolations ;

IV 1, § 7, 3, 67-68.

elle choisit une associée pour la surveiller, lui demande de lui rappeler ses fautes et ses défections ; elle lui témoigne de la gratitude quand ses manquements lui sont soulignés et elle offre un *Pater* et un *Ave* pour son admonitrice ;

IV 1, § 7, 1, 68.

elle fait la neuvaine en l'honneur de saint Louis de Gonzague dont elle a lu et médité la vie ;

elle juge que les conversations contraires aux bonnes mœurs sont passibles de renvoi de l'*Association* ;

elle donne aux associées de fréquentes instructions sur les règles de la modestie, le mépris du monde, la mortification ; sur les vertus de saint Louis de Gonzague, de la bienheureuse Vierge Marie, sur l'imitation et l'amour de Jésus-Christ.

Les femmes sont admises dans l'*Association* entre 15 et 36 ans ; si quelqu'une a été mariée, elle fait une union spirituelle avec l'*Association*, mais elle n'est pas autorisée à assister aux réunions.

Déjà aux *Pierres-Plantées*, elle observe soigneusement la règle de la chasteté donnée par le Père Coindre. Comme religieuse, quand elle fait le voeu de chasteté perpétuelle et qu'elle écrit les Règles définitives, elle montre son souci de préserver la chasteté aux chapitres sur la clôture, la mortification et la modestie. Elle prend beaucoup de peine pour s'assurer que tous les moyens soient prévus pour sauvegarder la pureté.

Elle abhorre le vice ; sa sollicitude à armer les jeunes gens et les jeunes filles contre cette disposition en est la preuve.

Elle interdit les amitiés particulières qui sont nocives non seulement pour la charité fraternelle, mais aussi pour la chasteté.

Elle est opposée à tout ce qui flatte les sens qu'elle combat par la mortification ; elle maîtrise ses inclinations naturelles ; elle ne permet à aucune affection humaine de s'interposer entre elle et Dieu.

12. Du voeu et de la vertu d'obéissance.

Dans son enfance et sa jeunesse, elle cultive avec soin l'obéissance, observant les lois de Dieu et de l'Église, se soumettant à ses parents et à ses maîtres.

Bien que présidente de l'*Association*, elle pratique l'obéis-

IV 1, § 7, 1, 68.

IV 1, § 8, 7, 74.

IV 2, § 8 b, c, 97; § 12 b, 102; § 11 b, 101; § 17 a, 106-107; § 20 a, 107; 112; § 4 b, 93; § 13 b, 103.

IV 1, § 6, 1, 2, 63.

VIII § 3, 205.

XIX 2 B, 395; C, 401-402.

XXVII, 578, 579-580.

IV 1, § 7, 4, 73; VIII, § 3, 205.

VIII § 6, 207; XXX 2, 728; 4, 731.

XXVII, 532-533.

IV 2, § 20 d, 113.

sance non seulement en observant les prescriptions et les Règles, mais aussi en mettant en pratique les moindres désirs de son directeur et en exhortant les associées à faire de même : « [...] il est encore une vertu non moins essentielle et qui est pour nous d'une nécessité indispensable, c'est l'obéissance. Cette obéissance doit être sans bornes pour celui que Dieu, dans sa miséricorde et dans sa bonté infinie, nous a donné pour former, conduire et diriger notre petite Société [...]. »

Tels étaient les sentiments de la Servante de Dieu, de sorte qu'elle accepte le sacrifice qu'on lui impose de fonder une nouvelle congrégation religieuse.

Dès le début de sa vie religieuse, la Servante de Dieu est un exemple de fidélité dans l'observance des Règles, comme elle l'avait été auparavant dans celle des statuts de l'*Association*. Une place spéciale est réservée à l'obéissance dans les premières Règles, comme dans celles qui furent approuvées en 1838, et dans une lettre du Père Coindre.

Elle est fidèle dans les plus petits détails prescrits par les Règles ; elle exige la même observance de ses sujets et exclut même celles qui refusent de se soumettre à l'obéissance. Avant tout, elle veut que l'obéissance soit bien établie.

Même après le décès du Père Coindre, elle ne fait ni ne permet ce qui n'avait pas été statué ou concédé.

Comme elle avait toujours agi avec une si grande docilité et une si grande soumission, elle était capable de gouverner sans crainte, même en l'absence du Père Coindre, et celui-ci savait bien qu'il pouvait compter sur l'obéissance de la Servante de Dieu.

Quand les circonstances changent à l'arrivée du nouveau supérieur, le révérend M. Cattet, qui avait des vues différentes de celles de la Servante de Dieu, elle lui montre le respect dû à un supérieur, mais elle défend les droits et les devoirs qui lui appartiennent à titre de Fondatrice sans se départir de l'obéissance qu'elle a pratiquée jusqu'à la fin de sa vie. Le Père

XXVII, 545.

XXX 1, 726; 3, 729; 4, 731.

VIII C, § 1, 203; XIX B, 394; XXVII, 500-563.

XXVI 4, 505; XXIX 1, 703; XXX 2, 743; 7, 746.

XXVII, 585, 618.

XVI C, 1 b, 302.

XVI B (*intr.*), 296; A 4, 281-282; XXVII, 618.

Mayet le démontre quand il écrit : « Il me semble que j'entends encore ce mot : avec la permission de M. Cattet. »

XXV 2, 487.

L'obéissance qu'elle montre toujours à ses supérieurs, elle l'exige de ses subordonnées, disant : « Mes filles, aimez votre devoir, observez scrupuleusement la vertu de la pauvreté, que votre obéissance soit aveugle, gardez toujours la charité comme la prune de vos yeux. »

XXIX 1, 703.

Voilà la raison pour laquelle les religieuses formées par elle sont ornées de vertus non communes : « Mère Saint-Cyrille m'a dit que, lorsqu'elle était entrée à Jésus-Marie, elle avait été frappée de trouver tant de femmes supérieures par l'intelligence et l'éducation, mais surtout par la sainteté de leurs vertus religieuses. »

XXIX 10, 721.

La Servante de Dieu s'identifie avec la Règle : « Une obéissance parfaite en tout est une espèce d'héroïsme ; elle vaut les palmes du plus long et du plus douloureux martyre. »

VIII § 1, 204.

III. DE LA MORT ET SÉPULTURE DE LA SERVANTE DE DIEU

1. *De la santé précaire, de la dernière maladie et de la mort de la Servante de Dieu.*

Claudine Thévenet était dotée d'une forte constitution physique et il semble que, jusqu'en 1794, elle jouit d'une bonne santé. Les souffrances et les horreurs de cette période et les sacrifices qu'elle s'impose elle-même, afin d'apporter du réconfort à ses proches, laissent des vestiges en elle pour le reste de sa vie, comme il a été dit plus haut.

XX (intr.), 421-423;
XXVII, 618; XXIII §
29, 477; XXV 2, 489.

Il lui reste un tremblement de la tête et une difficulté à respirer qu'elle appelle sa « terreur », signifiant ainsi la cause de ses maux. Fréquemment, elle souffre de violents maux de tête qui, avec les symptômes déjà mentionnés, nous laissent soupçonner qu'ils sont dus à un trouble du système nerveux central.

XXVI 4, 502; XXVII,
618-621.

En 1828, alors qu'elle a 54 ans, la Servante de Dieu souffre d'une grave maladie qui semble être la fièvre typhoïde. Même

XXVII 1, 333-337; XX
(intr.), 421-424.